

COMMUNE DE COURNIOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept juillet à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme SONZOGNI Catherine, Maire.

PRESENTS : Mme SONZOGNI Catherine, Mr RUBIRA François, Mme PARDO Suzanne, Mme TARBOURIECH Laurette, Mr REYNES Hugues, Mr PETIT Claude, Mme ARNAUD Régine, Mr COINDRE Frédéric, Mme LUNES Marie-France, Mr DE GUCHT Philippe, Mr GIL Antoine, Mme BAUER Laura, Mr GAU Thierry, Mme MARRA Françoise.

ABSENTS ET EXCUSES : Mr MARCILHAC Quentin

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PARDO Suzanne est élue à l'unanimité

Compte-rendu du 6 avril 2021 : voté à l'unanimité

Compte-rendu du 16 avril 2021 : voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Jury d'Assises
- Subventions associations
- Régies
- Subvention Clos del Rey
- Subvention bassin de Courniou
- Location des Troglodytes
- Nomination des rues
- Aménagement rond-point
- Panneaux publicitaires
- Tableau des effectifs
- Décisions modificatives
- Questions diverses

- JURY D'ASSISES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la Mairie de St Pons de Thomières afin de procéder à un tirage au sort à partir de la liste électorale de la commune pour constituer la liste préparatoire qui servira de base au tirage au sort définitif des jurés d'Assises 2022.

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire expose au conseil les demandes de subventions pour 2021 et après discussion soumet au vote les allocations suivantes :

Comité des Fêtes de COURNIOU	1500,00 €
Aînés Ruraux	500,00 €
Aînés Ruraux régul 2019	500,00 €
Association Chasseurs et Propriétaires	200,00 €
Association Chasseurs et Propriétaires régul 2019	200,00 €
Association Propriétaires et Chasseurs	100,00 €
Association Propriétaires et Chasseurs régul 2019	100,00 €
A.S.P.I.C.	300,00 €
A.S.P.I.C. régul 2019	300,00 €
Ass. Parents d'Elèves	1100,00 €
Ass. Parents d'Elèves régul 2019	1100,00 €
Anciens Combattants	160,00 €

Anciens Combattants régul 2019.....	160,00 €
Amicale de PROUILHE	200,00 €
Coopérative Scolaire de COURNIOU	500,00 €
Comité des Fêtes de MARTHOMIS	200,00 €
PAISAN D'AMOUN	300,00 €
PAISAN D'AMOUN régul 2019	300,00 €
SCMNE.....	300,00 €
SCMNE régul 2019.....	300,00 €
Association « La truite du Jaur ».....	100,00 €
Les amis de BAPECH	200,00 €
Les amis de BAPECH régul 2019	200,00 €
Courniou et Compagnies	300,00 €
Courniou et Compagnies régul 2019	300,00 €
Le montant général du compte 6574 est de	10000,00 €
Voté ce jour.....	9420,00 €
Réserve.....	580,00 €

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

- REGIE DROIT DE PLACE

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de clôturer la régie de recette pour l'encaissement des produits de droit de place pour les commerçants itinérants.

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

- REGIE BIBLIOTHEQUE

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de clôturer la régie de recette pour l'encaisse des cotisations annuelles d'adhésion à la bibliothèque municipale de COURNIOU. Elle propose de mettre en place le paiement des cotisations annuelles d'adhésion à la bibliothèque avec un paiement à réception d'un titre établi par le service administratif, en gardant les tarifs actuels (5€/an).

VOTE : 13 POUR, 1 CONTRE

- REGIE PHOTOCOPIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté en date du 12 Août 1983 portant création d'une régie de recette pour l'encaissement des photocopies,
Vu la délibération du conseil municipal Del2020/021, notamment l'article 7° du 26 Mai 2020 donnant délégation au Maire dans certains domaines de l'administration communale dont la création et la suppression des régies,
Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu la nouvelle organisation des régies de recettes et notamment la nécessité de détenir un compte DFT,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des photocopies et de mettre en place le paiement des photocopies à compter de la 50^e copie avec un paiement à réception d'un titre établi par le service administratif, en gardant les derniers votés soit :

Format A4	0,30 €
Format A3	0,46 €
Documents administratifs détenus en mairie	0,18 €
Pour associations communales	gratuit

VOTE : 13 POUR, 1 CONTRE

- **SUBVENTION CLOS DEL REY** : Demande de complément de subvention aux services Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre « Patrimoine et voirie »

M. Philippe DE GUCHT a indiqué qu'il ne souhaitait pas prendre part au vote de cette délibération

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réhabiliter, le chemin du Clos del Rey
Ces travaux, suite à étude, sont estimés pour l'ensemble des besoins à un montant maximal de
125 438,20 € HT soit 150 525,84 € TTC.

Afin de financer ce projet, Mme le Maire propose au Conseil de demander une aide la plus large possible aux services du Conseil Départemental.

VOTE : Accord à l'unanimité (13 voix)

- **BASSIN DE COURNIYOU** : Travaux de réhabilitation des réservoirs du Bourg

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'opération concernant les travaux de réhabilitation des réservoirs du Bourg :

- 1) Informe le Conseil Municipal que les travaux proposés ont fait l'objet d'une étude de la part du cabinet Gaxieue
- 2) Indique que le coût prévisionnel total de l'opération a été évalué à **24 473,80 € HT**, soit **29 368,56 € TTC** et qu'une aide financière peut être apportée par le département de l'Hérault. et les services de l'Etat. Lors de la réalisation des premiers travaux, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (R.M.C.) avait refusé de financer l'opération.
- 3) Informe qu'Hérault Ingénierie apporte une assistance technique pour la réalisation de cette opération et a réalisé les dossiers de demande de subvention.
- 4) Précise que le bureau d'études Gaxieue, spécialisé dans ce type d'intervention, poursuit sa mission de maîtrise d'œuvre de cette opération.
- 5) Indique que l'entreprise Bouygues poursuivra son intervention pour finaliser cette opération.

Après délibération, le conseil municipal vote afin d'accepter ce projet, d'approuver les dossiers de demandes de subvention, de solliciter une aide financière, d'inscrire l'opération au budget communal et de donner tout pouvoir à Mme le Maire concernant la rédaction et la signature des documents nécessaires.

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

- **TARIF LOCATION** : Tarif des locations du logement « Troglodytes »

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif pour la location du logement des Troglodytes à compter du 7 Juillet 2021 comme suit :

- 450€ pour 1 semaine de Location
- 150€ pour 1 week-end de Location

avec une caution pour la location de 400€ et une caution nettoyage de 70€

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

- **NOMINATION DES RUES**

Mme TARBOURIECH Laurette a indiqué qu'elle ne souhaitait pas prendre part au vote de cette délibération

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de La Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Madame le Maire soumet au vote les noms attribués à l'ensemble des voies communales (listes en annexe de la délibération).

VOTE : Accord à l'unanimité (13 voix)

- AMENAGEMENT ROND-POINT

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement paysager du giratoire D908 en collaboration avec l'Agence Départementale de Saint Pons de Thomières avec une modification de situation de l'aire d'intervention et le soumet au vote.

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

- PANNEAUX PUBLICITAIRES : Accompagnement dans la maîtrise et la gestion de la publicité sur le territoire

Mme le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de participer à l'appel à projet concernant « l'Accompagnement dans la maîtrise et la gestion de la publicité sur le territoire » organisé par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et le soumet au vote.

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

- CREATION POSTE ADMINISTRATIF

M. Thierry GAU a indiqué qu'il ne souhaitait pas prendre part au vote de cette délibération

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'obtention du concours d'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe par un agent de la commune, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème Classe à temps complet.

VOTE : Accord à l'unanimité (13 voix)

- MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Thierry GAU a indiqué qu'il ne souhaitait pas prendre part au vote de cette délibération

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux besoins des différents services, il est nécessaire de réviser le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS A TEMPS COMPLET (35 Heures Hebdomadaires)

Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	1
Attaché	1
Adjoint Administratif	P3
Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe	
Adjoint Administratif	1
Adjoint Technique	2
Adjoint Technique	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	P1
Adjoint du Patrimoine	1

EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

Adjoint Technique (21 H hebd)	P1
Adjoint Administratif (15 H hebd)	1
Adjoint Administratif (20 H hebd)	1
Adjoint Technique (27 H hebd)	1

Adjoint Technique (29,5 H).....	P1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe (29,5 H).....	1
Adjoint Technique (28 H)	P1
<u>EMPLOIS AUXILIAIRES TEMPORAIRES</u>	
Guide (Grotte).....	10
Prestataires de services	2

VOTE : Accord à l'unanimité (13 voix)

- DECISION MODIFICATIVE DM1 BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier les comptes du Budget Communal comme suit :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	2088	Autres immobilisation incorporelles	965.00€
	2184	Mobilier.....	- 965.00€
	21318-041	Autres Bâtiments	44046.00€
	21318-041	Autres Bâtiments	1969.20€
	TOTAL	46015.20€
RECETTES :	2032-041	Frais de recherche et de développement.....	44046.00€
	2033-041	Frais d'insertion.....	1969.20€
	TOTAL	46015.20€

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	TOTAL	0.00€
RECETTES :	TOTAL	0.00€

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

- DECISION MODIFICATIVE DM1 BUDGET SERVICE DES EAUX

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier les comptes du Budget Communal comme suit :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	TOTAL	0.00€
RECETTES :	TOTAL	0.00€

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	701249	Reversement aux agences de l'eau	181.00€
	706129	reversement redevance modernisation	112.00€
	6156	Maintenance	-293.00€
	6817	Créances douteuses	1200.00€
	611	Sous-traitance générale.....	-1200.00€
	TOTAL	0.00€
RECETTES :	TOTAL	0.00€

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

- DECISION MODIFICATIVE DM2 BUDGET SERVICE DES EAUX

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier les comptes du Budget Communal comme suit :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	001	Solde d'exécution	6722.52€
	21531	Réseau d'adduction d'eau	-6722.52€
	TOTAL	0.00€
RECETTES :			
	TOTAL	0.00€

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :			
	TOTAL	0.00€
RECETTES :			
	TOTAL	0.00€

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

- OPERATION 8000 ARBRES

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, la collectivité a lancé depuis l'opération « **8000 arbres par an pour l'Hérault** », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Les arbres disposent de vertus multiples liées à :

- la qualité paysagère et esthétique qui favorisent le bien être ;
- leurs facultés de résorption des îlots de chaleur dans un contexte urbain en réintroduisant le végétal dans les aménagements urbains ;
- la réduction du CO2 dans l'atmosphère par photosynthèse ;
- la capacité à absorber les polluants atmosphériques (COV, particules fines).
- l'abritement de la biodiversité.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...
- les arbres sont choisis dans un panel de **trente-quatre essences adaptées aux territoires** (littoral, plaine, piémont, montagne...). Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;
- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- le Département assure l'achat et la livraison ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par **le Département et le CAUE de l'Hérault** pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubanage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).